



D3140-DIRECTION DES FINANCES- BC/GG



## DELIBERATION N° D.2019.02.01 du Conseil municipal du 21 février 2019

### Débat d'orientation budgétaire portant sur le budget de la ville de Versailles et sur le budget annexe du service de l'assainissement, Exercice budgétaire 2019.

Date de la convocation : 14 février 2019

Date d'affichage: 22 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : M. Angles

Rapporteur : M. Nourissier

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES, Maire**Sont présents :****Groupe « Liste d'Union pour Versailles »**

M. NOURISSIER, Mme BOELLE, Mme DE CREPY (sauf délibérations 2019.02.15 à 18), M. VOITELLIER, Mme BEBIN, Mme CHAGNAUD-FORAIN, M. FRESNEL, Mme ORDAS (sauf délibérations 2019.02.09 et 10), M. BELLAMY (sauf délibérations 2019.02.07 à 18 – pouvoir à Mme Piganeau), Mme PIGANEAU, M. FLEURY, Mme BOUQUET, M. FRELAND et Mme MELLOR,

Mme DE LA FERTE, Mme HATTRY, Mme PERILLON, M. CHATELUS, Mme RIGAUD-JURE, Mme CHAUDRON, Mme BOURGOUIN-LABRO, M. LAMBERT, M. THOBOIS, Mme LEHERISSEL (sauf délibérations 2019.02.09 à 18 – pouvoir à Mme de CHANTERAC), M. PERIER, Mme ROUCHER, M. LEFEVRE, M. LEVRIER, M. PAIN, M. LINQUIER, M. LION, Mme JOSSET, Mme de CHANTERAC (sauf délibérations 2019.02.15 à 18), M. ANGLES et Mme HAJJAR,

**Groupe « Le Progrès pour Versailles »**

M. BLANCHET, M. DEFRANCE (sauf délibération 2019.02.05),

**Groupe « Versailles, 90 000 voisins »**

M. DE SAINT SERNIN et M. MASSON,

**Groupe « Versailles Familles Avenir »**

M. BOUGLE (sauf délibérations 2019.02.05 à 18 - pouvoir à M. Masson) et Mme D'AUBIGNY,

**Non inscrit**

M. SIMEONI.

**Absents excusés :****Groupe « Liste d'Union pour Versailles »**

M. BANCAL a donné pouvoir à Mme DE CREPY,  
Mme SCHMIT a donné pouvoir à M. CHATELUS,  
M. DARCHIS a donné pouvoir à Mme CHAGNAUD-FORAIN,  
M. de LA FAIRE a donné pouvoir à Mme CHAUDRON,  
M. DELAPORTE,  
Mme ANCONINA,  
Mme WALLET,

**Groupe « Le Progrès pour Versailles »**

Mme ZENON a donné pouvoir à M. BLANCHET,  
M. BAICHERE,

**Groupe « Versailles Bleu Marine »**

M. PÉREZ a donné pouvoir à Mme D'AUBIGNY.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4° et 5° ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment les articles 13 et 29 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal de Versailles, approuvé par délibération n° 2014.07.93 du 10 juillet 2014 et plus particulièrement l'article 17.

- 
- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur.

Outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport sur les orientations budgétaires doit être communiqué également au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la Commune et doit faire l'objet d'une publication.

- Pour permettre de débattre des orientations générales 2019, le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet.

Ce rapport concerne le budget principal de la Ville ainsi que le budget annexe du service de l'assainissement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de Versailles et sur le budget annexe du service de l'assainissement, a eu lieu, avant le vote des budgets primitifs de l'exercice 2019, qui interviendra au Conseil municipal du 28 mars 2019.

-----

*M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.*

*Nombre de présents : 43*

*Nombre de pouvoirs : 6*

*Nombre de suffrages exprimés : 49 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité et le Conseil municipal prend acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu avant le vote des budgets primitifs de l'exercice 2019.*

Signé et certifié numériquement, à Versailles, le 25/02/2019,  
Par Olivier PERES